

INSTRUCTIONS de COURSE

2005-2008

Nom de l'épreuve : SL Fireball

Dates complètes : 11 Mars 2007

Lieu : Parc Interdépartemental des Sports de Choisy le Roi

Autorité Organisatrice : S C CHOISY le ROI

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.Voile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.
- les règles de classe respectives. En cas de litige sur la traduction, le texte Anglais prévaudra.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :

Signaux de course, 28.1, 32, 35, préambule du chapitre 4, 60.1 (a), 61.3, 66, A4.

1.3 Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé à l'entrée du club

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 10h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse.

4.2. Quand le flamme Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minutes après l'amenée de l'Aperçu,

4.3 La règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Dimanche 11 : à disposition du Comité de Course à 11H.

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H30

6 PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon SNIPE.

7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est TOUT LE PLAN D'EAU

8 LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont DE TYPE TRIANGLE

TRIANGLE : D.1.2.3.1.2.3.A

Un schéma sera affiché sur le tableau officiel.

9 MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours sont des bouées cylindriques Jaune
- 9.2 Les marques de départ sont des bouées cylindriques Bouygues
- 9.3 Les marques d'arrivée sont des bouées cylindriques Bouygues

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

L'inclinaison des berges rend dangereuse toute navigation à moins de 5 mètres de celles-ci.

11 LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2 la ligne de départ sera le côté parcours d'une ligne délimitée par les marques définies en 9.2.
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

13 L'ARRIVEE

la ligne d'arrivée est identique à la ligne de départ.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le temps limite de réclamation.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites sont les suivants :
 - (a) Temps limite du premier bateau pour finir est de 1H00
 - (b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 20 minutes la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.
- 15.2 Le temps limite pour le dernier bateau pour finir est de 15 minutes après l'arrivée du premier.

16 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 15 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés

comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du comité de réclamation situé dans le bureau du club.

- 16.4** Les intentions de réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 16.5** Les infractions aux instructions 1.4, 11.3, 14.1, 18, 19.2, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le comité de réclamation le décide.
- 16.6** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
 - (b) pas plus de 15 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

17 CLASSEMENT

- 17.1** Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.
- 17.2** Le nombre courses devant être validées pour constituer une série est de 2

17.3 Courses retirées

- (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est **de 2 ou 3**.
 - (b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est **de 4**.
- 17.5** L'abréviation DPG pour « Discretionary Penalty Given » s'appliquera (voir § **16.5** des IC).

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1** Contrôle à la sortie et au retour : **Pas de contrôle à la sortie et au retour.**
- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1** Le remplacement de concurrents doit être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course.
- 19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront des bateaux à moteurs

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par une flamme blanche

23 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course

24 PRIX

Des prix seront distribués selon disponibilité

25 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course : Pierre LEGUENNEC

Présidents du Comité de Réclamation : Damien GUILLAUME